



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

ACTUALITE DES MESURES D'INSTRUCTION IN FUTURUM (ART 145 CPC)

**Vendredi 26 avril
De 14h00 à 17h00**

**En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets, Toulouse**

**En visio :
Via zoom**

Manuel DELAMARRE
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
Ancien secrétaire de la Conférence des avocats aux Conseils

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître le régime très spécifique des mesures d'instruction ordonnées sur le fondement de l'Art 145 du Code de Procédure Civile.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

A l'aune de la jurisprudence la plus récente de la Cour de cassation, seront étudiés :

- Les traits saillants de ce régime, notamment les règles de compétence,
- Les conditions du prononcé d'une mesure qu'elles soient substantielles (notamment l'appréciation du motif légitime et sa nécessaire mise en balance avec les intérêts du défendeur) ou procédurales (seront ainsi abordées les spécificités de la procédure sur requête plutôt qu'en référé ou encore la variété des mesures d'instruction légalement admissibles).
- Les voies de recours pouvant être mises en œuvre à l'encontre de l'ordonnance sur requête ou de référé.

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)